

2024 DFPE 53 Subventions (323 834 euros), avenant n° 5 et subvention (25 000 euros) et convention d'investissement à l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 16 au 19 novembre 2021, vous avez approuvé les termes de la convention d'objectifs à signer avec l'association La Planète des Enfants, située 6, Impasse Villa Moderne (14e), relative au fonctionnement de ses trois établissements du jeune enfant. La capacité d'accueil totale est de 60 places.

Cette convention, d'une durée de 3 ans, viendra à échéance le 31 décembre 2024. Elle insiste (articles 1 et 5) sur l'accueil des enfants parisiens tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par les mairies d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association à optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Pour l'année 2024, il est proposé de signer un avenant n°5 à cette convention, qui fixe :

- Les subventions municipales pour l'année 2024 ;
- L'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, des taux d'occupation et des taux de fréquentation et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs ;

Par ailleurs, par délibération du 17 janvier 2024, le conseil d'administration de l'association a approuvé la réalisation des travaux de rénovation et de mises aux normes dans l'établissement de jeunes enfants « La villa des enfants » situé 6 impasse Villa Moderne (14^e) afin de répondre aux remarques émises lors de la visite de contrôle le 12 septembre 2022, de la direction départementale de la protection des populations, service sécurité et loyauté des produits alimentaires et aux prescriptions émises par le médecin de la protection maternelle et infantile (PMI) lors de sa visite du 6 juin 2023 ainsi qu'aux observations après la vérification des installations électriques du 1er juin 2022.

Afin de financer les dépenses afférentes à cette opération, l'association sollicite auprès de la Ville de Paris l'obtention d'une subvention d'investissement de 25 000 euros.

Le coût global de l'opération s'établit à 103 628 euros. Dans le cadre du Fonds de Modernisation des Établissements d'accueil de jeunes enfants (FME), la caisse d'allocations familiales devrait acter lors de sa commission d'action sociale du mois de mai 2024 un financement pour ce projet d'un montant de 76 800 euros. L'association participe sur ses fonds propres pour 1 828 euros. Dans ces conditions, il vous est proposé de fixer le montant de la subvention municipale à 25 000 euros. Cette aide représente 24,13 % de l'investissement.

Au vu des budgets présentés pour 2024 et annexés à l'avenant, il est proposé de fixer :

- une subvention pour l'établissement « Les Fraises des Bois » situé 8, passage des Taillandiers (11e)
de 111 295 euros;
- une subvention pour l'établissement « La Villa des Enfants », situé 6, Impasse Villa Moderne (14e)
de 87 202 euros;
- une subvention pour l'établissement « Les Etoiles de Philidor », situé 10, rue Philidor (20e)
de 125 337 euros.

Ces subventions de fonctionnement tiennent compte de la déduction de l'avance de 100 000 euros sur la subvention de fonctionnement 2024 conformément à la délibération n° 2023 DFPE 180, avenant n°4 votée au Conseil de Paris des 14 à 17 novembre 2023.

- une subvention d'investissement pour les travaux de rénovation et de mises aux normes et l'acquisition de petits équipements pour la crèche collective « La Villa des Enfants » de 25 000 euros.

La fiche technique ci-jointe détaille la situation de l'association, ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et l'activité des établissements concernés.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec l'association La Planète des Enfants l'avenant à la convention ci-joint qui fixe la subvention pour chaque établissement et dont le total est de 323 834 euros, et la convention ci-joint qui fixe la subvention d'investissement à 25 000 euros pour l'établissement La Villa des Enfants.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris